

Prime exceptionnel decidée avant un arret maladie

Par aikatiom
Bonjour,
je suis salarie d'une entreprise de plus de 5000 employés. En mars 2021 suite au difficulté des conditions de travail sur l'année 2020 et pour remercie ses employés de l'engagement de ses collaborateurs, notre employeur a décidé de nous fournir une prime. Cette prime devait nous être versé sous forme d'une prime exceptionnel sur notre Plan d'Epargne Entreprise. il a été décidé par notre employeur qu'elle serait versée en Novembre 2021. Malheureusement je suis tombé malade en Juillet 2021 et donc en arrêt maladie en Novembre lors du paiement 2021 de cette prime. Je n'ai pas pu en bénéficier. Les ressources humaines m'ont expliqué que même si cette prime avait été décidé a un moment ou je n'étais pas en arrêt maladie pour une situation ou je n'étais pas en arrêt maladie, le fait que je sois en arrêt maladie de plus de 3 mois à la date du paiement faisait que je n'étais plus considéré comme salarié actif de l'entreprise et donc que je ne pouvais en bénéficier. Est ce normal?
Merci pour vos réponses.
Bonjour

Oui une prime peut être conditionnée au fait que vous soyez présent dans l'entreprise au moment du versement . Charge à vous de vous renseigner sur les modalités choisies par l'entreprise pour l'octroi de cette prime .